

Vous êtes chef-fe d'exploitation agricole, entrepreneur-e du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur-trice d'exploitation ou d'entreprise agricole ou aide familial.

VIVEA, votre fonds d'assurance formation, vous accompagne dans le développement de vos compétences et le financement de votre formation professionnelle continue.

Comment bénéficier d'un financement ?



Vous versez chaque année une contribution formation collectée par la MSA pour VIVEA. Cette contribution vous permet de **bénéficier**, sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation.

Pour bénéficier d'un financement VIVEA, vous pouvez contacter l'organisme de formation de votre choix qui effectuera les démarches nécessaires ou contacter votre Délégation VIVEA en appelant le 01 56 33 29 03.

Une application et un site internet à votre service

Avec l'appli VIVEA gratuite, disponible sur votre smartphone et le site internet www.vivea.fr :



- ▶ accédez rapidement aux formations financées par VIVEA,
- ▶ trouvez facilement votre formation,
- ▶ consultez toutes les informations sur vos droits et démarches,
- ▶ créez votre compte et consultez vos disponibilités et les formations déjà réalisées.

Pour en savoir davantage, rendez-vous [sur www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) :

- ▶ Un espace privé
- ▶ Des actualités régulières
- ▶ Vos interlocuteurs VIVEA